



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le **mercredi 8 octobre 2025**, le Conseil d'Administration s'est réuni à 9h00, en partie en présentiel et en partie en visioconférence, sous la présidence de **Monsieur Thomas QUÉRO, Président du Conseil d'Administration**.

Etaient présents :

Elus représentant l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : M. QUÉRO, Président du Conseil d'Administration, Mme BASSANI,
Personnalités qualifiées : Mme BROSSEAU, Mme COUSSINET-NDIAYE, Mme DAVID-LECOURT, M. PETITEAU, M. SENTENAC, M. BORÉ,
Membre désigné par Action Logement : M. VERNEYRE,
Membre désignée par l'UDAF : Mme GUET,
Organisations syndicales : Mme GANDON-TOURNEUX (CGT), M. GUILLOU (CFDT),
Membres représentant les locataires : M. BERTIN (INDECOSA CGT), Mme LE CORRE (CLCV), Mme SALIMY (CSF), M. PELÉ (CGL),
Membres à voix consultative : M. PATAY, Directeur Général, M. GAUTRON, Secrétaire du CSE,

Participaient en visioconférence :

Elus représentant l'EPCI : Mme HAKEM (de 9h34 à 10h41), M. PRAS,
Personnalité qualifiée : Mme TRICOT,
Membre représentant une association d'insertion : M. GENDRON,
Membre à voix consultative : M. PORTEAU, représentant du Préfet de Loire-Atlantique (de 9h22 à 9h46),

Étaient représentées :

Elues représentant l'EPCI : Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme BASSANI), Mme PIAU (pouvoir à M. QUÉRO),

Absent excusé : M. DEPLANQUE,

Assistaient à la séance :

M. IANNUZZI, Directeur Général Adjoint Proximité et Clientèle,
Mme RENAUD-MARTIN, Directrice Générale Adjointe Habitat et Patrimoine,
Mme BOIDIN-LAHLOU, Directrice Générale Adjointe Ressources,
M. ALBERT, Directeur Général Adjoint RSE et Communication,
M. RIVET, Directeur des Ressources Financières,
Mme LABYT, Maîtrise qualifiée Juridique et Gouvernance.

Conseil d'Administration
du 8 octobre 2025
Délibération n° 31/25 DG

Objet : RENOUELEMENT PARTIEL DE LA COMMISSION DE PREVENTION DES EXPULSIONS

Considérant que :

I – Contexte

Le Conseil d'Administration de Nantes Métropole Habitat, en sa séance du 6 juillet 2023, a approuvé la création d'une Commission de Prévention des Expulsions.

La constitution de commissions au sein du Conseil est prévue à l'article R421-14 du Code de la Construction et de l'Habitation, qui dispose que « *le Conseil d'Administration peut former en son sein des commissions chargées d'étudier des questions qu'il détermine expressément. Les présidents de ces commissions sont désignés par le Conseil d'Administration en son sein* ».

La Commission de prévention des expulsions a pour objet de s'assurer de la mobilisation de tous les moyens pour sécuriser le parcours des ménages menacés d'expulsion et de tenter de mobiliser le locataire lui-même. Elle formule des recommandations et prend acte des engagements pris par le locataire en séance s'il est présent.

Par délibération du 19 octobre 2023, le Conseil a désigné les membres de la Commission et a adopté son Règlement Intérieur.

La Commission de Prévention des Expulsions est composée d'Administrateurs de l'Office et est suivie par la Direction et les services compétents dans le champ du recouvrement.

La Commission est composée des membres suivants :

- Le Président de Nantes Métropole Habitat
- La Présidente de la Commission
- Quatre (4) Administrateurs de l'Office
- Les représentants des locataires siégeant au Conseil d'Administration, dont deux d'entre eux siégeront à chaque séance
- Le service logement de la commune où réside le ménage.

II – Actions proposées

M. Yannick GOURET, membre du Conseil d'Administration représentant les locataires, et membre de la Commission de Prévention des Expulsions, est décédé le 8 septembre 2025. Il y a donc lieu de procéder à la désignation de son remplaçant au sein de ladite Commission.

Par délibération n° 28/25 du présent Conseil d'administration, M. Carl PELÉ (CGL) a été désigné pour siéger au sein du Conseil d'Administration en remplacement de M. GOURET en qualité de représentant des locataires.

Il est donc proposé de désigner M. Carl PELÉ en qualité de membre de la Commission de Prévention des Expulsions.

La composition de la Commission serait la suivante une fois constaté le caractère exécutoire de la délibération n° 28/25 du Conseil d'Administration, ainsi que de la présente délibération :

- Mme Catherine BASSANI, Présidente.
- M. Thomas QUÉRO
- Mme Marie-Annick BENÂTRE
- Mme Nathalie TRICOT,
- M. Didier GENDRON
- M. Lucien BERTIN (INDECOSA CGT)
- Mme Manoëlla LE CORRE (CLCV)
- M. Carl PELÉ (CGL)
- Mme Fari SALIMY (CSF)

III – Conclusions

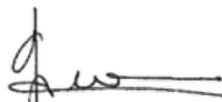
- Vu l'article R.421-14 du Code de la Construction et de l'habitation,
- Vu la délibération n° 21/23 du Conseil d'Administration du 6 juillet 2023 créant la Commission de Prévention des Expulsions,
- Vu la délibération n° 32/23 du Conseil d'Administration du 19 octobre 2023 portant désignation des membres de la Commission et adoption de son Règlement intérieur,
- Vu la délibération n° 28/25 du présent Conseil d'Administration,
- Vu l'exposé qui précède.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AYANT DELIBERÉ

Approuve le renouvellement partiel de la Commission de Prévention des Expulsions tel que visé ci-dessus.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées (21 voix).

Le 8 octobre 2025



Le Président du Conseil d'Administration
Thomas QUÉRO